

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, CGT-FO et SUD

Vœux présentés au CTP Moyen Terme du 30 novembre 2006

GENERAL

Vœu 1 : Le CTP de l'Insee décide de se réunir de nouveau rapidement pour étudier le contrat de performance actuellement discuté avec le ministère, les points de ce CTP qui n'auraient pu être traités aujourd'hui, ainsi que les points non abordés encore en CTP (avenir des missions du GENES, de la DCSRI, de la DESE et de la DSDS...).

ACTION REGIONALE

Vœu 1 : le développement massif de la diffusion par internet implique, de la part de l'Insee, la responsabilité directe de l'accompagnement des internautes pour assurer l'accessibilité et la bonne utilisation des données mises en ligne.

Le CTP de l'Insee demande que, dans chaque direction et service régional, une fonction de conseil en information et un lieu répondent aux besoins de tous les publics.

Vœu 2 : Le CTP de l'Insee demande le renforcement de l'unité en charge des "produits sur mesure" dans chaque établissement. Ce renforcement permettra de prendre en charge le traitement de chacune des sources en lien avec les producteurs de ces sources.

Vœu 3 : l'action régionale de l'Insee doit pouvoir s'appuyer sur toute la gamme des sources statistiques . Le CTP de l'Insee confirme l'intérêt des extensions régionales d'enquêtes régionales, y compris dans les DOM, pour améliorer la connaissance statistique à un niveau territorial pertinent. L'Insee doit y mettre les moyens humains et financiers.

Vœu 4 : le CTP de l'Insee se prononce pour la création d'un CRIES dans toutes les régions.

SIRENE ET SIC

Sirène

Vœu 1 Le travail dans les équipes SIRENE se décline en trois fonctions : la gestion du répertoire, la réponse téléphonique et l'expertise.

Le CTP de l'Insee se prononce pour que les effectifs soient en adéquation avec ces missions SIRENE.

Vœu 2 Le CTP de l'Insee se prononce pour que toute réorganisation et modification du contenu du travail des équipes SIRENE se fassent dans la concertation avec tous les agents SIRENE, y compris ceux des DOM.

Vœu 3 Le CTP de l'Insee se prononce pour qu'une formation importante, cohérente et de qualité accompagne :

- l'intégration de nouveaux agents dans la sphère SIRENE ;
- tout changement technologique pour tous les agents SIRENE.

Vœu 4 Le CTP de l'Insee se prononce pour que la Direction attende les conclusions des groupes de travail représentatifs des personnes concernées par le travail effectué, avant toute décision finale.

SIC

Vœu 1 : Afin que le SIC ne devienne pas le standard universel de l'Insee, Le CTP de l'Insee rappelle que les PIC n'ont été conçus que pour répondre à la demande d'information statistique et économique.

Vœu 2 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que tout agent nouvellement affecté au SIC bénéficie de la formation initiale complète.

Vœu 3 : Dans le cadre du plan d'action qualité, le CTP de l'Insee se prononce pour que le délai de prise en charge des appels téléphoniques par les chargés d'accueil soit clarifié avec les agents concernés.

Vœu 4 : Les agents du SIC trouvent que le logiciel EPTICA n'est pas adapté pour répondre dans les délais. Le CTP de l'Insee se prononce pour qu'une étude soit faite en collaboration avec les agents du SIC pour trouver un logiciel adapté.

RÉSANE ET RÉORGANISATION DU DSSE

Résane

Vœu 1 : La note sur Resane présentée au CTP reconnaît le caractère tendu du calendrier de mise en place de la première phase.

Plusieurs éléments fragilisent encore ce calendrier :

- le changement de nomenclatures qui fera évoluer plusieurs fois des parties importantes du questionnaire ;
- la sous-traitance de l'interface homme/machine fige prématurément les spécifications par rapport aux exigences de la concertation Maiol Resane ;
- l'état de préparation du projet RESANE pour les DOM.

Enfin le changement des normes comptables vient perturber le découpage Compte de résultat/Bilan et aura des conséquences sur les fichiers fiscaux et leur accessibilité.

Pour sécuriser l'atterrissage de la phase 1, le CTP de l'Insee souhaite que l'échéance Resane phase 1 soit reportée en 2010.

Vœu 2 : Le programme Moyen Terme de la DSE ne doit pas se limiter à Résane et sa mise en place, qui est un nouvel outil de production de statistiques. Le CTP de l'Insee se prononce pour que le Moyen Terme prenne en compte les demandes sociales, notamment en terme de demande locale, les conditions de diffusion et de mise à disposition des données.

Vœu 3 : Le CTP de l'Insee demande que la réorganisation de la DSE donne lieu à une concertation avec les agents, comme celle qui est organisée à la DR des Pays de la Loire

et qu'elle permette aux agents de connaître les évolutions futures de la DSE et les travaux qui y seront effectués suite à la mise en place de Résane.

Réorganisation du DSSE

Vœu 1 : Le CTP de l'Insee demande que le transfert de la diffusion d'Alisse de la DSE à la DDAR s'accompagne de la mise à disposition de personnels en nombre suffisant et de leur formation pour assurer la pérennité de cet outil.

EPURE

Vœu 1 : Le CTP de l'Insee demande qu'une réflexion soit engagée sur les missions des divisions EPURE-CLAP-OLEE et leur organisation future, et cela en concertation avec toutes les directions régionales.

INFORMATIQUE

Vœu 1 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que le SIN dépende fonctionnellement de la sphère informatique.
La dépendance fonctionnelle se caractérise par :

- l'intégration du SIN dans l'organigramme de la sphère informatique,
- la participation du SIN aux différents réseaux d'animation et de formation de la sphère informatique,
- Un arbitrage des travaux et des ressources correspondantes prononcé au niveau de la sphère informatique.

Vœu 2 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que le SIN conserve et accueille tous les travaux informatiques du domaine enquête auprès des ménages selon un rythme à étudier au sein de la sphère informatique.

Vœu 3 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que le SIN :

- conserve et élargisse son rôle de pôle de compétence BLAISE.
- puisse concevoir et réaliser des travaux pour les pôles "enquêtes ménages"

Vœu 4 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que le management du SIN s'organise dans les conditions du paragraphe 2.4 du rapport du groupe de travail sur l'avenir de l'informatique à Lille.

Vœu 5 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que le l'INSEE assure le remplacement et le déploiement de compétences, en qualité et en quantité, nécessaires pour assurer les missions du SIN.

Vœu 6 : Le CTP de l'Insee se prononce pour qu'au sein des budgets "formation" et "équipements" de la Direction Régionale du Nord -Pas de Calais, les crédits destinés au SIN soient distincts et sous contrôle du chef de SIN au moins jusqu'en 2010.

Vœu 7 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que l'effectif minimum du SIN soit fixé à 50 ETP.

Vœu 8 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que le SIN conserve une structure de gestion de l'infrastructure locale au moins jusqu'en 2008.

Vœu 9 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que le SIN conserve l'administration des plateformes de développement et de test tant que le travail ne sera pas mutualisé pour l'ensemble des équipes de développement dans un centre informatique.

Vœu 10 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que le SIN conserve le Support National Visio et Web-conférence.

ORGANISATION DU DÉPARTEMENT DU PERSONNEL

Vœu 1 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que l'organigramme du département du personnel soit présenté au personnel et que les rôles de chacun soient expliqués.

Formation

Vœu 1 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que tous les agents, y compris ceux accueillis en détachement :

- connaissent leur administration et donc leur environnement de travail. Ces connaissances du fonctionnement, des travaux et des outils se nomment le tronc commun ;
- puissent accéder à des formations leur permettant d'évoluer en terme de carrière et d'enrichissement professionnel et personnel.

Vœu 2 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que tous les nouveaux agents de catégorie C suivent ensemble une formation immédiate et valorisante, sur les missions, les métiers et les outils de l'Insee.

Le plan de formation se décline par :

- un mois de formation immédiatement après l'affectation ;
- une formation continue nationale de 3 mois réalisé dans les 18 mois suivant l'affectation.

Vœu 3 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que tous les agents de catégorie C soient partie prenante de l'ensemble des travaux de leur équipe et qu'ils aient une vision précise et globale de leur travail.

Vœu 4 : Le CTP de l'Insee se prononce pour un plan de formation continue des informaticiens afin de réduire le différentiel de connaissance entre les anciens et nouveaux agents venant d'obtenir leur qualification.

Recrutement

Vœu 1 :Le CTP de l'Insee se prononce pour l'organisation annuelle des concours pour toutes les catégories dans chaque établissement régional y compris dans chacun des DOM.

Vœu 2 :Le CTP de l'Insee se prononce pour le remplacement des départs à la retraite avec le recrutement d'au moins 300 agents en 2007/2008.

Vœu 3 : Le CTP de l'Insee se prononce pour qu'une réunion syndicats-direction sur le PACTE soit rapidement programmée. Elle abordera, en outre, les questions du recrutement, du plan de formation et du salaire qui ne devra pas être inférieur au SMIC.

SAR

Vœu 1 : Le CTP de l'Insee se prononce contre une centralisation excessive des travaux des SAR.

Vœu 2 : En raison des conséquences négatives sur les conditions de travail des personnels concernés, le CTP de l'Insee demande que l'Institut sorte du marché ministériel de nettoyage.

Rémunérations

Vœu 1 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que les rattrapages du régime indemnitaire appliqués en 2006 aux B, C et administrateurs, soient également appliqués à toutes les catégories : titulaires, non titulaires et enquêteurs.

Vœu 2 : Pour répondre à l'augmentation des qualifications de tous les personnels de l'Insee, le CTP de l'Insee se prononce pour une augmentation uniforme de 50 points d'indice pour tous les agents (ou équivalent à 50 points pour les enquêteurs).